

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1157^{ÈME} REUNION

13 JUIN 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BN.1157 (2023)

NOTE D'INFORMATION

SUR LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. CONTEXTE

1. La présente note d'information a été élaborée dans le cadre de l'examen régulier de la situation en République centrafricaine (RCA) par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Elle rend compte des principaux développements, en mettant en exergue les principaux événements survenus depuis la dernière réunion du CPS, la 1116^e réunion du CPS tenue le 31 octobre 2022, au cours de laquelle, il a été demandé à la Commission de l'UA de procéder au retrait progressif et à la fermeture de la Mission d'observation militaire de l'UA en République centrafricaine (MOUACA), entre autres, d'envoyer une Mission multidisciplinaire composée d'experts techniques, y compris des membres du Comité d'état-major (CEM) et des spécialistes des droits de l'homme, chargée de dissoudre la MOUACA et de renforcer les capacités de la Mission de l'UA en République centrafricaine (MISAC), compte tenu des développements récents dans le pays et de faire rapport au Conseil, qui a décidé de demeurer activement saisi de la situation en République centrafricaine.

2. La note d'information fait le point sur la situation politique, sécuritaire, socio-économique et humanitaire en RCA, ainsi que sur la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (PAPR-RCA) et examine le niveau de mise en œuvre des décisions de la 1116^e réunion du Conseil tenue le 31 octobre 2022.

II. ÉTAT DES LIEUX

A. Au niveau politique

3. Le 30 mai 2023, le Président Faustin Touadera a annoncé la tenue d'un référendum constitutionnel sur le projet de loi portant élaboration d'une nouvelle constitution de la République centrafricaine, conformément aux dispositions de l'Article 90 de la Constitution du 30 mars 2016 et de l'Article 2 de la loi du 13 janvier 2023 établissant les procédures régissant le référendum en République centrafricaine. Cette décision intervient dans un contexte où des opposants regroupés au sein du Bloc républicain pour la défense de la constitution (BRDC) militent contre les réformes constitutionnelles en cours en RCA.

4. Le Parlement a adopté un projet de loi portant organisation d'un référendum dans le pays, referendum qui, selon les partis politiques, permettra au gouvernement de vouloir supprimer la limite du nombre de mandats présidentiels afin de permettre au Président Touadera de se représenter après ses deux mandats constitutionnels actuels. Depuis le 22 juillet 2022, la société civile rejette toute idée de référendum constitutionnel et a lancé le Groupe des 16 (G-16) pour faire barrage au référendum.

5. En septembre 2022, la Cour constitutionnelle a jugé anticonstitutionnelle l'approche adoptée par le gouvernement pour rédiger une nouvelle constitution pour la République centrafricaine. Toutefois, le 20 janvier 2023, après avoir de nouveau examiné la constitutionnalité du projet en question, la même Cour constitutionnelle a indiqué que toutes les dispositions de la loi étaient conformes aux règles en la matière et les a jugées recevables conformément aux dispositions des articles 3 et 4 établissant les procédures pour l'élaboration de la loi. La tenue du référendum en République centrafricain est donc conforme à la Constitution. Par conséquent, le gouvernement est autorisé par la loi à organiser le référendum.

6. D'autres différends sont apparus concernant le processus menant aux élections locales en RCA, qui ont été reportées de janvier à juillet/octobre 2023. Ce report n'a rien changé aux conditions précédemment posées par les principaux partis politiques d'opposition pour participer aux élections

régionales et municipales. Ils ont maintenu qu'ils ne pouvaient participer que si l'Autorité nationale des élections était reconstituée, en raison des doutes sur son impartialité découlant de sa composition actuelle. Ils voulaient également obtenir l'assurance qu'il n'y aurait pas de référendum constitutionnel. Tout ceci laisse présager une exacerbation des tensions, ce qui souligne l'importance des initiatives de réconciliation nationale en RCA en tant que leviers importants pour le retour de la paix dans le pays.

7. C'est face à ces défis que le Groupe des sages de l'UA a effectué du 5 au 11 mars 2023, une mission en République centrafricaine. La mission était conduite par l'ancien Président du Groupe des sages, S.E. M. Domitien Ndayizeye, ancien Président de la République du Burundi, qui était accompagné du Professeur Babacar Kanté, ancien Vice-président du Conseil Constitutionnel du Sénégal. Au cours de sa mission, le Groupe des sages a eu des consultations avec le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, l'ancien Président de l'Autorité de Transition, les ambassadeurs du Groupe africain, du G5+, des Nations Unies, le Président de la Cour Constitutionnelle, les représentants des partis politiques de l'opposition, le parti au pouvoir, la Plateforme religieuse, les organisations de la société civile, les jeunes, les représentants des femmes et les groupes armés. Le Groupe des sages a précisé l'objectif de sa visite en RCA, celui d'établir des contacts avec les décideurs et d'autres acteurs civils et politiques afin de relever les défis auxquels le pays est confronté et de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en RCA.

8. La 14^e session du Comité exécutif de suivi (CES) du PAPR-CAR s'est tenue le 24 février 2023, peu après la commémoration du quatrième anniversaire de l'Accord politique, le 6 février 2023. La 14^e session du CES a évalué les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, ainsi que les défis à relever dans la mise en œuvre du PAPR-CAR. Le dialogue reste une stratégie clé qui donne des résultats encourageants, y compris le démantèlement complet en décembre 2022 de quatre (4) groupes armés sur les quatorze (14) mouvements politico-militaires officiellement reconnus. Le 28 avril 2023, cinq (5) autres groupes armés ont été démantelés lors d'une cérémonie solennelle présidée par le Président Faustin Archange Touadera. Le processus global de DDRR reste une priorité majeure afin de pérenniser les progrès réalisés pour aboutir à terme au démantèlement de tous les groupes armés en RCA, à l'harmonisation des rangs des ex-combattants et à leur intégration dans l'armée nationale.

9. Il convient de noter les progrès réalisés dans le cadre du processus de dynamisation de la feuille de route conjointe de Luanda et du PAPR dans les domaines de la médiation, des questions transfrontalières, du DDR et des commissions mixtes avec les pays voisins, sans lesquels les perspectives de paix et de stabilité seront vaines.

B. Situation sécuritaire

10. La situation sécuritaire en République centrafricaine reste généralement volatile et imprévisible. Le gouvernement bénéficie du soutien sécuritaire des forces russes et rwandaises depuis décembre 2020 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale. Depuis la seconde moitié de janvier 2023, les principales préoccupations sont liées aux combattants de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) dirigée par l'ex-Président François Bozize, qui ont multiplié les attaques contre les positions des Forces de défense et de sécurité, en particulier dans les régions de l'Ouest, du Nord-Est et du Centre-Est de la RCA (frontalières du Tchad, du Soudan et du Soudan du Sud).

11. Le 21 janvier 2023, le terminal douanier de Beloko (région Ouest) a été entièrement détruit par le feu après une attaque menée par des hommes armés présumés appartenant au CPC. L'attaque de la position des Forces armées de la République centrafricaine (FACA) à Sikikédé dans la Vakaga le 14 février 2023, au cours de laquelle dix-huit (18) soldats auraient été tués et trois (3) autres blessés, a soulevé de nouvelles préoccupations. En outre, vingt (20) soldats des FACA capturés lors de l'attaque

ont été libérés et officiellement remis aux autorités centrafricaines le 5 avril 2023 grâce à la médiation du CICR et de la MINUSCA.

12. Le 18 mars 2023 à Sam Ouandja dans la région de VAKAGA, les forces rwandaises de la MINUSCA ont appréhendé et procédé à l'évacuation vers les juridictions compétentes à Bangui, d'un haut gradé de la CPC, le Général Doumboucha, bras droit de Nouredine Adam (sous mandat d'arrêt de la CPI). Le 19 mars 2023, des individus armés non identifiés ont attaqué un site minier à Chimbolo situé à 25km à l'est de la Ville de Bambari dans la Ouaka, exploité par des Chinois sous la protection des (FACA). Le bilan de l'attaque est de neuf (09) ressortissants Chinois tués et deux (02) blessés. Bien que cette attaque n'ait été revendiquée par aucun groupe armé, plusieurs opinions l'attribuent aux combattants de la CPC.

13. Depuis le début du mois de mars 2023, on observe l'activisme croissant d'un nouveau groupe armé nommé « AZANDE ANI KPI GBE » dans la région Est frontalière avec le Soudan du Sud et de la République Démocratique du Congo (RDC). À part des violences perpétrées contre la population civile et les travailleurs humanitaires, ce groupe attaque fréquemment les forces de l'ordre basées dans cette zone.

14. Le 19 avril 2023, une coalition de groupes armés dénommée « Rassemblement populaire pour la justice et l'égalité au Tchad (RPJET) » a adressé une correspondance officielle au Préfet de la région de Vakaga (Nord-Est de la RCA) pour solliciter leur installation sur le territoire centrafricain en vue de s'en servir comme base arrière. Le Gouvernement centrafricain n'a pas accédé à cette demande. Par contre, sur demande du Gouvernement tchadien, en date du 15 mai 2023, une opération militaire conjointe FACA/Armée tchadienne a été menée contre les positions de ces rebelles basées à Benerne, 46 km au nord de Paoua (près de la frontière avec le Tchad). Selon les informations officielles, six (06) rebelles auraient été tués, douze (12) leaders ont été capturés et ramenés au Tchad.

15. Ces événements touchant la sécurité affectent négativement les efforts du gouvernement visant à démanteler complètement les groupes armés. Dans le cadre de l'intégration progressive des ex-combattants des groupes armés restés fidèles au PAPR-CAR, le gouvernement a proposé les quotas suivants pour chaque groupe armé : 19 dans les forces armées, 4 dans la gendarmerie nationale et 4 dans la police nationale. Le processus n'a pas eu d'effet favorable sur le terrain. Dans le Nord-Ouest (frontalier avec le Cameroun et le Tchad) et le Nord-Est (frontalier avec le Tchad et le Soudan), les affrontements armés meurtriers entre les rebelles de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) et les FACA se poursuivent. L'usage des engins explosifs improvisés dans ces régions en proie à des troubles constitue une menace majeure pour la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que pour les populations civiles. À cet égard, le défi reste de convaincre la CPC de revenir dans le processus de paix et de réconciliation. Cette situation nécessite un soutien approprié de l'UA et des pays de la région.

C. Situation humanitaire :

16. La situation humanitaire en RCA, aggravée par la crise actuelle au Soudan, reste préoccupante avec une population plus importante ayant besoin d'une aide humanitaire, notamment alimentaire.

17. La communauté humanitaire prépare un addendum au Plan de réponse humanitaire 2023 pour adapter la réponse aux conséquences que la crise actuelle au Soudan a sur la RCA.

18. En raison de l'insécurité qui règne le long de la frontière, le trafic entre le Soudan et la RCA a été fortement perturbé, ce qui a entraîné une forte augmentation du prix des produits de première nécessité. Le Soudan approvisionne plusieurs villes de la RCA, notamment Birao dans la Préfecture de

Vakaga et Ndélé dans la Préfecture de Bamingui-Bangoran. Pendant la saison des pluies qui va du mois d'avril au moins d'octobre, l'accès est très difficile et l'approvisionnement dépend largement du Soudan. Pour certains produits, les prix ont doublé. Un sac de sucre de 50 kg, qui se vendait 40 000 francs CFA avant le conflit vaut aujourd'hui 80 000 francs CFA à Birao. Un petit bol de millet qui coûtait 500 francs CFA vaut actuellement 1 000 francs CFA.

19. La région Nord de la RCA connaissait déjà une insécurité alimentaire aiguë, une situation qui pourrait atteindre l'un de ses stades les plus graves d'ici le mois d'août si une réponse adéquate n'est pas apportée. Am-Dafock se trouve dans une zone inondable et avec l'arrivée de la saison des pluies au début de ce mois de juin, l'accès sera très limité. La présence présumée d'engins explosifs limite sérieusement l'accès humanitaire aux personnes vulnérables dans un contexte déjà marqué par des restrictions d'accès en raison de conflits armés et de contraintes physiques. En particulier dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Nana-Mambéré et la Mambéré-Kadei à l'ouest du pays, près de 940 000 personnes dans le besoin ciblées par les acteurs humanitaires en 2023 risquent de voir leur assistance retardée ou suspendue notamment dans les secteurs de la sécurité alimentaire, la nutrition, l'accès à l'eau potable et la protection, y compris contre les violences basées sur le genre.

20. Pourtant en 2023, ces quatre préfectures affichent une hausse du nombre de personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire et de protection. Même si l'assistance par voie aérienne peut être envisagée, elle reste limitée au regard de son coût élevé et des priorités opérationnelles. Les civils qui empruntent les différents tronçons routiers et sentiers dans le cadre de leurs activités génératrices de revenus et autres moyens de subsistance comme l'agriculture, se retrouvent très limités dans leurs mouvements, dans cette région où l'insécurité alimentaire demeure critique. Dans ce contexte, la présence d'acteurs de la sécurité et du déminage demeure essentielle pour la protection des civils et la mise en œuvre des opérations humanitaires.

D. Situation socio-économique

21. Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur la décision prise par le gouvernement, dans un arrêté interministériel des ministres des Finances et du budget, du Commerce et de l'industrie, et du Développement de l'énergie et des ressources hydrauliques d'augmenter les prix des carburants à partir du 03 janvier 2023. Les conséquences de cette augmentation de prix, suite à plusieurs mois de grave pénurie de carburant dans le pays, a touché plusieurs secteurs tels que les transports, augmenté non seulement le coût de la vie dans le pays, mais aussi le mécontentement populaire accentué par la flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité sur les marchés.

22. C'est dans cet environnement marqué par l'austérité que le gouvernement a adopté un programme de réduction budgétaire significative, avec l'intention de combler le déficit de 101 milliards de francs CFA (163 millions de dollars E.-U.) sans faire appel à des ressources extérieures. Le projet de loi de finances 2023 a été adopté au parlement à la majorité de 132 voix pour, 3 contre et 5 abstentions sur 140 votants. Les coupes dans les programmes sociaux clés tels que l'éducation, la santé et la sécurité publique ont envoyé un message clair quant à la nécessité de résoudre la crise économique dans le pays.

23. La RCA a fait l'objet d'une surveillance étroite du FMI et de la Banque mondiale, dans une situation de financement déficitaire qui l'oblige à mettre en œuvre ses programmes essentiels. Le Gouvernement a signé un accord avec le FMI qui a permis de parvenir à un accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 191,4 millions de dollars E.-U. Cette aide pourrait soulager la tension de trésorerie qui demeure en RCA mais la situation nécessite des réformes à engager rapidement en vue de mobiliser les moyens nécessaires au fonctionnement de l'État. Le

Gouvernement envisage d'élaborer et de faire adopter une loi de finance rectificative afin de prendre en compte cette nouvelle donne.

24. Dans le même sillage, des efforts du gouvernement ont notamment visé à renforcer le commerce avec les pays voisins par un guichet unique pour les services douaniers et fiscaux. Le 29 décembre 2022, le Président Faustin Archange Touadera a inauguré un port sec intérieur, situé dans la banlieue de Bangui (PK26). Ce nouveau port sec fait partie d'une structure stratégique qui, en termes d'impact économique, pourrait contribuer à moderniser les douanes centrafricaines et à renflouer le trésor public.

25. Les dirigeants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) se sont réunis le 17 mars 2023 à Yaoundé (Cameroun) dans le cadre de la 15^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État, présidée par S.E. Paul Biya de la République du Cameroun. La réunion a permis d'échanger sur les mesures complémentaires susceptibles de consolider la relance économique de la sous-région, avec l'objectif commun d'accélérer la croissance. À cette occasion, le Président Touadera a pris pour un (1) an la présidence tournante de la CEMAC.

26. Le 19 mai 2023, le Premier ministre Félix Moloua a coprésidé une retraite du Comité de pilotage conjoint (CPC) du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine (RCPCA) avec M. Douglas Carpenter, l'Ambassadeur de la délégation de l'Union européenne en République centrafricaine. La retraite, qui a réuni les dirigeants du gouvernement et les partenaires au développement, a permis d'évaluer le RCPCA et de discuter du Plan de développement intérimaire (IDP).

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

27. Le débat autour de la Constitution a conduit les partis politiques d'opposition et la société civile à s'opposer et à bloquer toute réforme constitutionnelle en République centrafricaine. Si les parties prenantes ne sont pas en mesure de parvenir à un large consensus préalable, cette question est susceptible d'exposer le pays à des risques sociaux, politiques et sécuritaires. L'opposition a notamment appelé le gouvernement à rester dans le cadre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

28. En ce qui concerne les élections locales à venir, la RCA lance un appel au soutien financier de toutes les bonnes volontés. Cet appel revêt une importance particulière pour l'UA dans la mesure où il offre à l'institution l'occasion de faire preuve de solidarité concernant la consolidation de la gouvernance démocratique dans le pays

29. Concernant le dialogue et de la réconciliation, après quatre ans de mise en œuvre, le PAPP-CAR est confronté à des défis. Cependant, bien que les actes de violence commis par certains groupes armés qui ont décidé de se dissocier de l'accord de paix persistent, il convient de saluer les progrès accomplis dans le cadre de l'Accord.

30. À cet égard, il est recommandé au Conseil de :

- i. saluer les efforts déployés par le gouvernement centrafricain et les pays voisins pour faire face à la situation sécuritaire dans le pays, ainsi qu'à la situation humanitaire et socio-économique ;
- ii. encourager le gouvernement centrafricain et tous les acteurs politiques et sociaux à redoubler d'efforts pour renforcer les institutions nationales, ainsi que pour promouvoir

la bonne gouvernance, le constitutionnalisme et le respect de l'état de droit, conformément aux instruments normatifs de l'UA ;

- iii. saluer, comme un grand pas en avant, les bonnes intentions manifestées par certains groupes armés de se dissoudre, prendre note avec satisfaction de ces engagements qui sont conformes à la lettre et à l'esprit de l'article 5, paragraphe (d) du PAPR-CAR, et exhorter à nouveau les autres groupes armés à revenir dans le processus de paix et de réconciliation, en particulier par la cessation complète des hostilités et le plein respect du processus de DDR par leurs membres, ce qui conduira finalement à leur dissolution complète ;
- iv. exprimer leur soutien au processus de justice transitionnelle mené par la CVJRR, tout en rappelant que la CVJRR répond à l'un des engagements pris par le gouvernement au titre de l'article 4 de l'accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (PAPR-CAR), qui souligne en outre la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle afin d'approfondir la réconciliation nationale en mettant particulièrement l'accent sur les droits des victimes à la justice et à la réparation ;
- v. saluer les mesures prises pour assurer le départ de l'ancien Président François Bozize, qui a été accueilli par la Guinée Bissau en mars 2023 et saluer également le Président Umaro Sissoco Embaló de la République de Guinée Bissau et la République sœur du Tchad pour avoir facilité la recherche d'une paix durable en RCA ;
- vi. prendre acte de l'accord sur la facilité élargie de crédit (FEC) accordé par le FMI, et appeler la communauté internationale à continuer à se mobiliser et à apporter le soutien nécessaire à la RCA ;
- vii. exprimer sa profonde inquiétude face à la situation humanitaire dans le pays et appeler tous les États membres, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les agences humanitaires à fournir l'assistance humanitaire nécessaire aux populations dans le besoin en RCA, en particulier les femmes et les enfants ;
- viii. souligner la nécessité pour le gouvernement et tous les acteurs politiques et sociaux de la RCA de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les élections locales se tiennent aux dates convenues en 2023, et souligner la nécessité d'une approche inclusive qui garantisse une participation significative de toutes les couches de la société, notamment les jeunes, les femmes et les représentants des enfants ; et
- ix. exprimer sa gratitude à l'Ambassadeur Bertino Matias Matondo, au terme de sa mission en République centrafricaine en tant que Représentant spécial du président de la Commission de l'Union africaine et chef de la mission de l'Union africaine pour la République centrafricaine et l'Afrique centrale (MISAC), après avoir servi une mission de quatre ans en République centrafricaine, et encourager le Président de la Commission à accélérer la nomination d'un Représentant spécial en République centrafricaine pour assurer la direction stratégique des interventions de l'Union africaine dans le pays.

2023-06-13

Communiqué of the 1157th Meeting of the Peace and Security Council held on 13 June 2023, on the Briefing on the Situation in the Central African Republic.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1883>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)